



---

# Cahier des charges

## (23121) 104

### ALPIN 3.0

---

La présente procédure s'effectue conformément à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Par conséquent, toute communication entre les soumissionnaires et le service demandeur est interdite durant la procédure. Pour tout renseignement, veuillez vous adresser exclusivement au Service des appels d'offres de l'OFCL.

## Informations générales pour le soumissionnaire

Nous vous remercions de votre intérêt pour l'appel d'offres OMC mentionné en titre. Les points mentionnés ci-dessous vous fourniront des remarques générales qui faciliteront votre participation à l'appel d'offres.

- Nous nous réjouissons de découvrir vos compétences spécifiques, que vous aurez documentées au moyen de références adéquates, conformément à la liste des critères d'adjudication (CAd).
- Veuillez fournir exactement le nombre de références requis et veillez à formuler celles-ci sans dépasser le nombre de pages maximal indiqué. Ne fournissez pas plus d'informations que ce qui est nécessaire, les références surnuméraires sont sans effet sur l'évaluation de l'offre. En outre, le nombre de pages maximal indiqué ne varie pas avec le nombre de références fournies.
- Choisissez les références qui correspondent le mieux aux objets d'examen des critères requis. Les personnes de référence doivent avoir participé directement au projet mentionné, être joignables et être disposées à fournir les renseignements nécessaires.
- Nous voulons notamment connaître votre contribution concrète au succès d'un projet, les mesures que vous avez prises, la manière dont vous avez mis en œuvre celles-ci et les solutions que vous avez adoptées lorsque des difficultés se sont présentées.
- L'évaluation des critères d'adjudication, et notamment des références, repose sur l'offre que vous avez soumise. Elle ne tient pas compte des autres compétences de votre entreprise qui ne sont pas pertinentes pour la présente acquisition.
- Les travaux que vous avez effectués et votre contribution spécifique doivent ressortir clairement de votre offre. Il ne suffit donc pas de confirmer la réalisation de projets dans le domaine visé.
- Si vous utilisez des graphiques, veillez à ce qu'ils soient clairs et parlants lorsqu'ils sont imprimés sur papier.
- Veuillez poser vos questions sur le forum accessible sur [simap.ch](http://simap.ch). Soyez précis en ce qui concerne le critère ou le chapitre du cahier des charges qui vous intéresse afin que nous puissions vous répondre de manière pertinente.
- Le recours à des sous-traitants de premier niveau est expressément admis. Ceux-ci permettent au soumissionnaire de recourir à des compétences spécifiques qui complètent avantageusement leur portefeuille de prestations en vue du présent appel d'offres et des futurs mini-tenders.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Définitions et abréviations .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Introduction et but du document .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Contexte et description de l'objet du marché .....</b>	<b>7</b>
3.1	Contexte.....	7
3.2	Brève description du projet d'acquisition.....	7
3.3	Objet du marché.....	8
3.3.1	Vue d'ensemble des prestations.....	9
3.3.2	Adjudication multiple .....	12
3.3.3	Mandat de base .....	12
3.3.4	Options.....	12
3.3.5	Commande des options .....	12
3.3.6	Contrat-cadre .....	13
3.3.7	Évaluation des offres dans la procédure de mini-tender.....	13
<b>4</b>	<b>Exigences impératives : conditions de participation, critères d'aptitude et spécifications techniques.....</b>	<b>14</b>
4.1	Exigences impératives .....	14
4.2	Respect des exigences impératives.....	14
4.3	Renseignements généraux sur le soumissionnaire .....	14
<b>5</b>	<b>Critères d'adjudication (CAAd).....</b>	<b>15</b>
5.1	Vue d'ensemble .....	15
5.2	Respect du catalogue des exigences .....	15
5.3	CAAd « Audition » : déroulement .....	15
<b>6</b>	<b>Évaluation .....</b>	<b>17</b>
6.1	Phases de l'évaluation .....	17
6.2	Méthode d'évaluation.....	17
6.2.1	Méthodes d'évaluation utilisées.....	17
6.3	Évaluation des prix et des coûts .....	18
<b>7</b>	<b>Structure et contenu .....</b>	<b>19</b>
7.1	Généralités.....	19
7.2	Structure.....	20
<b>8</b>	<b>Dispositions spéciales.....</b>	<b>22</b>
<b>9</b>	<b>Aspects administratifs.....</b>	<b>23</b>
9.1	Adjudicateur .....	23
9.1.1	Nom officiel et adresse de l'adjudicateur .....	23
9.1.2	Adresse de dépôt des offres .....	23
9.1.3	Délai pour poser des questions par écrit .....	23
9.1.4	Délai de clôture pour le dépôt des offres .....	23
9.1.5	Genre d'adjudicateur.....	24
9.1.6	Type de procédure.....	24
9.1.7	Genre de marché .....	24
9.1.8	Le marché est-il soumis à l'accord GATT/OMC ou aux accords internationaux ?...24	24
9.2	Objet du marché.....	24
9.2.1	Genre du marché de services.....	24
9.2.2	Lieu de la fourniture de prestation.....	24

9.2.3	Durée du contrat .....	24
9.2.4	Le marché est-il divisé en lots ?.....	24
9.2.5	Des variantes sont-elles admises ? .....	24
9.2.6	Des offres partielles sont-elles admises ? .....	24
9.2.7	Délai d'exécution.....	25
9.3	Conditions .....	25
9.3.1	Cautions / garanties .....	25
9.3.2	Conditions de paiement .....	25
9.3.3	Coûts à inclure dans le prix offert .....	25
9.3.4	Communautés de soumissionnaires.....	25
9.3.5	Sous-traitance.....	25
9.3.6	Participation multiple de sous-traitants .....	25
9.3.7	Indemnité pour l'établissement de l'offre .....	25
9.3.8	Langues des offres .....	25
9.3.9	Validité de l'offre .....	25
9.3.10	Langue des documents d'appel d'offres .....	25
9.3.11	Langue de la procédure .....	25
9.4	Autres informations .....	26
9.4.1	Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré à l'accord de l'OMC.....	26
9.4.2	Conditions générales .....	26
9.4.3	Examen et rectification des offres.....	26
9.4.4	Maintien du secret.....	26
9.4.5	Clause d'intégrité .....	26
9.4.6	Autres indications.....	26
<b>10</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>27</b>
10.1	Annexes référencées .....	27

# 1 Définitions et abréviations

Pour faciliter la lecture du présent document, la forme générique est utilisée pour désigner les deux sexes. Les personnes de sexe féminin sont évidemment incluses.

Terme/abréviation	Signification
<b>AF</b>	Administration fédérale suisse
<b>ALPIN</b>	<b>ALPIN</b> – appel d’offres direction de projets <b>informatiques</b> , publié dans simap le 4.2.2016, ID de projet simap 135928 ; N° OMC 16025 de l’année 2016
<b>ALPIN 2.0</b>	Appel d’offres succédant à ALPIN. Appel d’offres OMC en procédure ouverte avec adjudication multiple débouchant sur des mini-tenders transmis par voie électronique sous forme de demande d’offres aux adjudicataires du marché OMC. La saisie des offres se fait également par voie électronique. ID de projet simap 243279, N° OMC 20123 de l’année 2020
<b>BizDevOps</b>	Collaboration intégrée de l’entreprise avec le développement informatique et les opérations informatiques tout au long du flux de valeur numérique
<b>CAd</b>	Critère d’adjudication, critère facultatif à évaluer
<b>CAp</b>	Critère d’aptitude, à remplir impérativement
<b>CECR</b>	Cadre européen commun de référence pour les langues, niveau A1-C2
<b>CG</b>	Conditions générales de la Confédération
<b>ChF</b>	Chancellerie fédérale, <a href="http://www.chf.admin.ch">www.chf.admin.ch</a>
<b>Conception centrée sur l’opérateur humain</b>	Approche de développement de systèmes interactifs visant à la conception de systèmes utiles et faciles d’utilisation. Pour cela, l’utilisateur, ses besoins et ses attentes sont placés au cœur du processus en tenant compte du facteur humain, ainsi que des connaissances et méthodes soutenant l’utilisabilité et l’ergonomie d’une application. Le but est d’améliorer l’efficacité, le bien-être et la satisfaction de l’utilisateur, de même que l’accessibilité et la durabilité tout en prévenant les impacts négatifs sur la santé, la sécurité et la performance. ISO 9241-210:2019(E).
<b>CP</b>	Condition de participation, à remplir impérativement
<b>DevOps</b>	Approche d’amélioration des processus dans les domaines du développement et de l’utilisation
<b>HERMES</b>	Méthode de gestion de projets utilisée par le secteur public et le secteur privé ; <a href="http://www.hermes.admin.ch">www.hermes.admin.ch</a>
<b>LMP</b>	Loi fédérale sur les marchés publics (RS 172.056.1)
<b>Mini-tender</b>	Procédure électronique de commande de prestations entre les partenaires du contrat-cadre dans le logiciel Mini-Tender Management (MTM)
<b>MTM</b>	Logiciel en ligne permettant aux services demandeurs de procéder à toutes les démarches liées aux mini-tenders découlant des contrats-cadres <a href="http://Thèmes   minitender.info">Thèmes   minitender.info</a>
<b>OFCL</b>	Office fédéral des constructions et de la logistique
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMP</b>	Ordonnance sur les marchés publics (RS 172.056.11)
<b>OWASP</b>	Open Web Application Security Project
<b>SAFe</b>	Le Scaled Agile Framework® est un ensemble de principes, processus et meilleures pratiques qui aident les organisations à adopter des méthodes agiles, telles que SCRUM, pour développer rapidement des produits et des services de meilleure qualité ( <a href="https://scaledagileframework.com/">https://scaledagileframework.com/</a> ).

<b>SCRUM</b>	Méthode agile de gestion et de développement de projet ou de produit ( <a href="https://www.scrum.org/">https://www.scrum.org/</a> )
<b>SecDevOps ou Secure DevOps</b>	Mouvement en réaction aux exigences de sécurité croissante dans le cycle de vie
<b>SEFRI</b>	<a href="#">Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation</a>
<b>Service adjudicateur</b>	Mandant de la Confédération
<b>Service d'achat</b>	Unité centrale compétente conformément à l'Org-OMP (ici : OFCL)
<b>Service demandeur</b>	TNI ou unité d'organisation de la Confédération au profit de laquelle le mini-tender est effectué
<b>Service des technologies de l'information dans les marchés publics</b>	Service d'achat de l'appel d'offres OMC 20123 ALPIN 2.0 qui coordonne les mini-tenders ; organisation, tâches et rattachement, art. 29 de l' <a href="#">ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP)</a> , RS 172.056.15
<b>SGSI</b>	Système de gestion de la sécurité de l'information, il fixe les règles et procédures destinées à garantir, à piloter, à contrôler et à constamment améliorer la sécurité de l'information au sein des entreprises
<b>simap</b>	Système d'information sur les marchés publics en Suisse (simap.ch)
<b>ST</b>	Spécification technique, à remplir impérativement
<b>TNI</b>	Transformation numérique et gouvernance de l'informatique, secteur de la ChF ; <a href="#">Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (admin.ch)</a>

Liste des abréviations

## **2 Introduction et but du document**

Le présent cahier des charges décrit les buts que le marché faisant l'objet de la présente procédure d'adjudication doit permettre d'atteindre. Il règle la procédure et la forme sous laquelle l'offre doit être remise et constitue, avec les conditions générales de la Confédération ([CG](#)), la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics ([LMP ; RS 172.056.1](#)) et l'ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics ([OMP ; RS 172.056.11](#)), la base de la présente procédure.

La procédure se fonde sur les dispositions de la loi applicables aux marchés soumis aux accords internationaux.

### 3 Contexte et description de l'objet du marché

#### 3.1 Contexte

L'appel d'offres OMC 18104 STAR-18 a été lancé en 2018 pour mettre à la disposition de tous les offices des services de conseil en stratégie informatique pour les projets clés, les projets d'importance stratégique ou les grands projets de l'administration fédérale (ID de projet simap 173338). 10 fournisseurs étaient recherchés. Des options pour un montant de 17,28 millions de francs suisses ont pu être commandées par mini-tenders pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 décembre 2023.

L'appel d'offres OMC 20059 IKT-SEC-18 a été lancé en mars 2020 pour proposer des services de sécurité informatique dans le domaine des services standard, de la bureautique et de la cybersécurité pour les projets clés, les projets d'importance stratégique ou les grands projets de l'administration fédérale dans le domaine de l'informatique (ID de projet simap 202124). 8 fournisseurs étaient recherchés. Des options pour un montant de 9 millions de francs suisses ont pu être commandées par mini-tenders pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2025.

L'appel d'offres OMC 20123 ALPIN 2.0 a été lancé en mai 2020 pour proposer des services dans le domaine de la gestion de projet pour les projets d'importance stratégique ou les grands projets de l'administration fédérale (ID de projet simap 204025). 12 fournisseurs étaient recherchés. Des options pour un montant de 180 millions de francs suisses ont pu être commandées par mini-tenders pour la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2025.

Les marchés OMC 20059 IKT-SEC-18 et 20123 ALPIN 2.0 ont un degré d'utilisation élevé de sorte que le contingent prévu lors de la planification devrait être épuisé avant l'expiration des contrats-cadres. Les contrats-cadres pour le marché 18104 expirent fin 2023. Le présent appel d'offres est lancé pour pouvoir continuer à bénéficier de toutes ces prestations dont l'administration a et aura encore besoin. Les 3 marchés mentionnés ont été regroupés pour les raisons suivantes :

- Les projets sont toujours soumis à des stratégies. Ils peuvent avoir une portée fédérale ou se limiter à un département ou un office de l'administration fédérale.
- La gestion de projet et l'agilité étaient déjà des éléments essentiels du marché OMC 20123 ALPIN 2.0.
- La sécurité de l'information faisait déjà l'objet du marché OMC 20123 ALPIN 2.0 et le sujet sera traité dans le nouvel appel d'offres dans le cadre de la sécurité informatique. Il remplacera le domaine correspondant du marché OMC 20059 IKT-SEC-18.

#### 3.2 Brève description du projet d'acquisition

L'administration fédérale a et aura encore besoin de davantage de services mentionnés ci-après qui font l'objet de l'appel d'offres :

**Domaine A : Gestion de projets informatiques – env. 55 % du volume prévu de 2024 et à la fin 2029**

Volonté et capacité à aider les services demandeurs dans la réalisation concrète de projets informatiques complexes d'importance stratégique et/ou politique.

[Projets et programmes \(admin.ch\)](#)

**Domaine B : Agilité, formes de collaboration, nouveaux outils – env. 10 % du volume prévu de 2024 et à la fin 2029**

Volonté et capacité d'aider l'administration fédérale dans sa transformation numérique au moyen de (nouvelles) formes de collaboration / d'outils et de méthodes agiles. Les projets de l'administration fédérale sont en grande partie réalisés selon des méthodes de projet agiles.

## Domaine C : Sécurité informatique – env. 25 % du volume prévu de 2024 et à la fin 2029

Volonté et capacité à aider les services demandeurs lors de l'élaboration et/ou de la réalisation concrète de projet en lien avec la sécurité de l'information dans l'informatique dans le respect des directives et de la législation.

Loi fédérale sur la protection des données (LPD)

[https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1993/1945\\_1945\\_1945/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1993/1945_1945_1945/fr)

Loi sur la sécurité de l'information (LSI)

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2022/232/fr>

Ordonnance concernant la protection des informations (OPrI)

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/414/fr>

Ordonnance sur les cyberrisques (OPCy)

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/416/fr>

Directives informatiques de la Confédération

[Sécurité \(admin.ch\)](#)

## Domaine D : Stratégie numérique – env. 10 % du volume prévu de 2024 et à la fin 2029

Volonté et capacité à aider les services demandeurs lors de l'élaboration et/ou la mise en œuvre concrète de stratégies numériques.

[Stratégie numérique de la Confédération 2020-2023 \(admin.ch\)](#)

[Stratégies et stratégies partielles \(admin.ch\)](#)

### 3.3 Objet du marché

Le présent appel d'offres « 23121 ALPIN 3.0 » reprend les exigences actuelles en matière de gestion de projets informatiques et de sécurité de l'information des nombreux projets de la Confédération. Il fait suite à 3 appels d'offres de 2018 et 2020. Il vise à évaluer des prestataires qualifiés dans le domaine de la gestion de projets informatiques, de la gestion agile de projets, de la stratégie numérique et de la sécurité informatique pour les projets clés, les projets d'importance stratégique et les grands projets de l'administration fédérale. Les prestataires externes doivent être en mesure d'effectuer de manière autonome des tâches dans le projet attribué et d'en rendre compte de manière adéquate à l'adjudicateur concerné et à d'autres parties prenantes.

Après la conclusion du contrat-cadre, les 12 adjudicataires du présent appel d'offres OMC seront invités par voie électronique à soumettre une offre pour les marchés découlant du contrat-cadre directement par le service demandeur (mini-tenders). Les soumissionnaires sont aussi informés de l'adjudication des mini-tenders par voie électronique. Les mandats sont ensuite attribués directement par le service demandeur responsable du projet et du financement de celui-ci. Des informations complémentaires sur la procédure de mini-tender et le portefeuille de prestations sont disponibles sur le site [minitender.info](http://minitender.info).

Les adjudicataires du présent appel d'offres OMC peuvent participer aux mini-tenders uniquement s'ils ne sont pas encore impliqués activement dans le projet à étudier et qu'il n'y a pas de risque de conflit d'intérêts, voir chapitre 4.2 du contrat-cadre. La simple présomption de préimplication suffit pour être exclu d'un mini-tender.

**L'allemand est la langue de la procédure officielle du présent appel d'offres OMC.** En cas de divergence d'interprétation fondée sur la traduction française, seuls les documents originaux en allemand font foi.

**Important** : la langue des mini-tenders est pour l'essentiel l'allemand. Les soumissionnaires de l'appel d'offres OMC doivent apporter la preuve qu'eux-mêmes et leurs éventuels sous-traitants possèdent les connaissances linguistiques nécessaires pour fournir les prestations requises en Suisse allemande et/ou en Suisse romande.

### 3.3.1 Vue d'ensemble des prestations

Les tâches principales du présent appel d'offres sont présentées ci-après (liste non exhaustive). Les aptitudes nécessaires sont définies dans le catalogue des exigences (annexe A02).

N. B. :

les communiqués de presse et les documents mentionnés sont annexés à l'appel d'offres. Le volume et la durée des procédures de mini-tender peuvent varier en fonction du besoin et du projet. Les mini-tenders peuvent être utilisés pour un volume de prestations important concernant un projet sur plusieurs années ou pour des mandats plus petits de quelques mois seulement.

#### Domaine A : Gestion de projets informatiques

- I. Soutenir des projets **stratégiques, complexes ou politiques** ou des **projets informatiques clés**, impliquant différentes unités organisationnelles ainsi que des parties prenantes internes et externes.  
[Projets et programmes \(admin.ch\)](#)
- II. Soutenir des **projets et des programmes concernant toute l'organisation, qui sont stratégiquement importants et/ou complexes**.  
[Projets et programmes \(admin.ch\)](#)
- III. Assurer l'**utilisation uniforme et durable du système** / de la **méthode de gestion de projet** appliqué, et assumer la responsabilité des résultats pour les rapports et la documentation du projet.  
Exemple :  
[Gestion de projets \(admin.ch\)](#)  
[SAFe 6.0 \(scaledagileframework.com\)](#) [Home | Scrum.org](#).
- IV. Soutenir le **déploiement de nouvelles applications à l'échelle fédérale** (y c. migration, si nécessaire). Exemple : [La Confédération passe à Microsoft 365 \(admin.ch\)](#) (annexe A11)
- V. Soutenir le déploiement et la coordination de **portails et de plateformes** dans l'administration fédérale. Voir aussi :  
[Aperçu des portails de l'administration fédérale](#)  
  
Directives stratégiques « Concevoir des portails administratifs centrés sur l'utilisateur » :  
[Les portails des autorités \(admin.ch\)](#) (annexe A14)  
  
[Portails de prestations : architecture cible \(admin.ch\)](#)  
  
[Le Conseil fédéral veut alléger la charge administrative des entreprises](#) (annexe A10)  
  
[Étude Examen de l'architecture d'EasyGov : Architecture d'intégration à réaliser pour les portails de prestations des autorités \(admin.ch\)](#) (annexe A13)

Plateforme d'interopérabilité, par ex.  
[Catalogue de métadonnées I14Y \(admin.ch\)](#)

- VI. Soutenir la **communication** au sein de projets (dans l'administration et vers l'extérieur).
- VII. **Recenser les besoins spécifiques** des personnes concernées et les exigences de l'entreprise, les traduire en exigences informatiques, préparer les mesures d'assurance qualité, proposer des solutions et des bases décisionnelles, coordonner la conception des solutions et leur mise en œuvre technique et organisationnelle.
- VIII. Assister le mandataire concernant les questions de **technologie, d'organisation, de finances et de personnel**. Exemple :  
  
[Page d'accueil - CNAI](#)
- IX. Mettre à disposition et utiliser les **méthodes, les outils et les processus adaptés** pour le contrôle de gestion, l'assurance qualité, les tests, la gestion des risques, la gestion des changements, la communication, etc.
- X. Assister le mandataire dans les **tâches de planification et d'information** ainsi que lors de la réalisation d'audits et de revues.

#### Domaine B : Agilité, formes de collaboration, nouveaux outils

- I. Planifier et soutenir l'administration fédérale et ses unités administratives lors de la mise en œuvre du **développement des capacités** à utiliser de nouveaux **outils de collaboration, de nouvelles applications et de nouvelles technologies**.  
[La Confédération passe à Microsoft 365 \(admin.ch\)](#) (annexe 11)
- II. Créer de la **transparence** dans le processus de transformation numérique et de **changements organisationnels** nécessaires à cet effet.
- III. Soutenir le déploiement et la mise en œuvre des méthodes agiles **SAFe, BizDevOps et autres** dans l'administration fédérale.
- IV. Aider à renforcer l'état d'esprit qui consiste à **placer le client au centre du processus** en utilisant des méthodes appropriées (récit d'utilisateur, conception centrée sur l'opérateur humain, etc.).
- V. Apporter une aide lors de l'utilisation d'**outils de documentation et de collaboration** compréhensibles (par ex., Jira, Confluence, Miro Board, Kanban).

#### Domaine C : Sécurité informatique

- I. Soutenir l'établissement, la révision et l'application, documentation comprise, des **prescriptions de sécurité informatique** en apportant l'expertise requise conformément au catalogue des exigences (annexe A02). Voir aussi [Sécurité \(admin.ch\)](#)
- II. Soutenir l'élaboration, l'application et la vérification, documentation comprise, des **thèmes liés à la sécurité informatique tels que la protection informatique de base, l'analyse des besoins de protection et le concept de sécurité et de protection des informations**

10/27

(**concept SIPD**) en apportant l'expertise requise conformément au catalogue des exigences (annexe A02). En font notamment partie les **audits de sécurité informatique** ou les **revues des résultats de projet** et les modifications des objets informatiques à protéger tenant compte des approches **SecDevOps** (par ex., contrôle de sécurité des sites web, analyses et revues de code informatique, tests d'intrusion dans les applications, sécurité des applications et des services selon le top 10 OWASP). Voir aussi

[Si001 - Protection informatique de base dans l'administration fédérale](#)

[P041 - Analyse des besoins de protection \(Schuban\) \(admin.ch\)](#)

[P042 - Concept de sécurité de l'information et de protection des données \(concept SIPD\) \(admin.ch\)](#)

[Procédure de sécurité \(admin.ch\)](#)

- III. Soutenir et élaborer des **campagnes de sensibilisation** à la sécurité informatique. Par exemple :

[Campagne dans l'administration fédérale](#)

[Lancement de la campagne nationale de sensibilisation à la cybersécurité \(admin.ch\)](#)  
(annexe A09)

[S-U-P-E-R.ch](#)

- IV. Soutenir et participer à la réalisation des **normes minimales pour l'informatique** et à l'amélioration de la résilience informatique (voir annexe A08).  
[Norme minimale pour les TIC \(admin.ch\)](#)
- V. Aider à l'élaboration, à la définition et à l'application des **configurations en matière de sécurité**.
- VI. Aider à établir et à réviser des **analyses de risques** et les mesures qui en découlent. Déterminer les risques résiduels lors des phases de conception.
- VII. Soutenir et participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des **systèmes de gestion de la sécurité de l'information (SGSI)**. En fait notamment partie la définition des processus, des rôles et des responsabilités en matière de sécurité informatique.
- VIII. Soutenir et participer à l'**établissement des procédures d'escalade et de communication** en cas d'incidents liés à la sécurité informatique, y compris à l'intégration de ces procédures dans les processus informatiques de l'administration fédérale.

#### Domaine D : Conseil en stratégie numérique

- I. Participer à la conception de **stratégies numériques (agiles)** en apportant l'expertise requise conformément au catalogue des exigences (annexe 12). Voir également :  
[Stratégie numérique de la Confédération 2020-2023 \(admin.ch\)](#)
- II. Participer à l'élaboration de **stratégies spécifiques à l'organisation** en collaboration avec différentes unités organisationnelles et des parties prenantes internes et externes.
- III. Lancer, soutenir et élaborer des **stratégies ou des sous-stratégies nationales en matière d'informatique** en collaboration avec différentes unités organisationnelles et des parties

prenantes internes et externes. Par exemple (non exhaustif) :  
[Stratégies et stratégies partielles \(admin.ch\)](#)

IV. Soutenir et évaluer les **stratégies informatiques** en cours d'élaboration.

### 3.3.2 Adjudication multiple

Le présent appel d'offres vise à trouver 12 soumissionnaires qui sont en mesure de fournir les prestations décrites ci-dessus. Un contrat-cadre sera conclu avec chaque adjudicataire. Le projet de contrat-cadre est annexé aux documents d'appel d'offres (voir annexe 5).

Les valeurs indiquées dans le tableau correspondent à un volume estimé sur la base de l'expérience et des besoins futurs.

Nombre d'adjudicataires	Prestation	Valeur mandat de base	Valeur maximale options (CHF hors TVA)
12	Prestation de gestion de projet (domaines A à D) jusqu'à la fin 2029	CHF 0.-	220 000 000.--

Tableau 1 : volume des prestations requises du projet d'acquisition (en CHF)

La commande de prestations spécifiques fera l'objet d'un mini-Tender au sens de l'art. 25, al. 5, LMP.

La procédure de commande détaillée est définie au ch. 4.2 du contrat-cadre.

Le service demandeur se procure ou commande des prestations auprès des adjudicataires qui ont soumis la meilleure offre dans le mini-tender, en fonction de ses besoins et sur la base des éléments décrits dans l'appel d'offres. L'obligation de fournir des prestations relevant de projets particuliers naît uniquement des contrats subséquents.

### 3.3.3 Mandat de base

Aucun

### 3.3.4 Options

Le volume des prestations découlant des mini-tenders dépend de la durée des projets (interventions brèves ou de plusieurs années), de leur complexité (projets simples ou programmes étendus avec de nombreuses interdépendances) et de la finalité de la prestation (contrôles avant la libération d'une phase, analyses approfondies récurrentes pendant toute la durée du projet).

### 3.3.5 Commande des options

Le volume indiqué dans le tableau concernant le volume des prestations requises est une estimation empirique. La commande du volume mentionné n'est pas garantie, le soumissionnaire ne peut faire valoir aucun droit à ce que le service demandeur mette au concours la totalité du volume. Le présent marché public OMC ne porte pas sur une quantité minimale de prestations, dans le cas concret, un mini-tender est toujours organisé entre les adjudicataires.

Étant donné que lors de l'adjudication il n'est pas possible de prévoir quel adjudicataire sera pris en considération pour une prestation, le montant maximal correspondant au volume de l'appel d'offres est convenu dans un contrat-cadre conclu avec les 12 adjudicataires. Ce volume est purement optionnel. La taille de la part de chaque partenaire au contrat-cadre à l'expiration du contrat dépend du nombre de demandes d'offres pour lequel chaque partenaire au contrat-cadre a pu être pris en considération dans un mini-tender.

Dès que la somme des contrats spécifiques atteint le volume maximal de l'appel d'offres OMC, les adjudicataires concernés sont informés par voie électronique. Il n'est donc plus possible d'obtenir d'autres commandes au moyen de ces contrats-cadres.

**Le service demandeur peut commander la totalité des options, une partie d'entre elles ou aucune option. Il se réserve le droit de demander la réalisation des prestations adjudgées pour d'autres services demandeurs au sein de l'administration fédérale.**

**Les mandataires répondent des prestations convenues dans le contrat spécifique. Les offres de location de services ou d'entreprises de location de services ne sont pas admises. Si de telles offres sont soumises, elles sont immédiatement exclues. Il en va de même pour les soumissionnaires qui proposent des modèles tels que le « travail sur appel » ou qui embauchent du personnel uniquement pour la durée d'un mandat de mini-tender.**

**Une entreprise ne peut pas soumettre sa propre offre si elle est déjà le sous-traitant d'un autre soumissionnaire. Les offres multiples de sous-traitants sont également interdites (voir ch. 9.3.7).**

### 3.3.6 Contrat-cadre

Un modèle de contrat-cadre est joint au présent appel d'offres (annexe A05).

Le processus de conclusion de l'accord de prestations dans la procédure de mini-tender est décrit au ch. 4.2 du contrat-cadre.

### 3.3.7 Évaluation des offres dans la procédure de mini-tender

Les exigences définies comme impératives dans le présent appel d'offres OMC doivent dans tous les cas être satisfaites dans les mini-tenders. Les offres sont comparées et évaluées selon les critères généraux (Cg) mentionnés ci-dessous. Ceux-ci sont concrétisés dans les demandes d'offres.

N°	Désignation des critères généraux	Remarques
Cg01	Critères d'adjudication en lien avec la qualité et les prestations (au moins un Cg01 par mini-tender)	Critères facultatifs, définis pour évaluer le volume et la qualité des prestations requises, en particulier dans le projet de mini-tender. Des références peuvent être demandées directement auprès de la personne habilitée à fournir des renseignements.
Cg02	Prix (critère fixe)	Tarif horaire en francs suisses (hors TVA) pour les prestations requises Ne doit pas dépasser le tarif horaire hors TVA proposé dans l'offre OMC.
Cg03	Audition (facultative)	Après les présentations des soumissionnaires, des questions sont posées sur les offres et sur les points techniques.
Cg04	Disponibilité (critère fixe)	Selon calendrier

Tableau 2 : critères généraux (Cg) pour l'adjudication des mini-tenders

Indépendance, préimplication et responsabilité : les adjudicataires issus de l'appel d'offres OMC doivent renoncer à participer à une procédure de mini-tender spécifique dès lors qu'ils sont

préimpliqués dans le programme ou le projet concerné ou qu'un risque de conflit d'intérêt existe (voir chapitre 3.3).

## 4 Exigences impératives : conditions de participation, critères d'aptitude et spécifications techniques

### 4.1 Exigences impératives

Toutes les entreprises qui ont les capacités économiques et techniques nécessaires et qui remplissent les conditions de participation, les critères d'aptitude et les spécifications techniques suivants sont invitées à présenter une offre en francs suisses.

### 4.2 Respect des exigences impératives

Les preuves indiquées dans le catalogue des exigences doivent être confirmées et fournies intégralement, sans restriction ni modification, avec l'offre. Dans le cas contraire, l'offre ne sera pas prise en compte. Une copie des certificats et des diplômes obtenus dans une langue nationale suisse ou en anglais sera jointe à l'offre. Une traduction légalisée en allemand ou en français sera jointe aux certificats et diplômes établis dans une autre langue.

Les preuves qui, selon le catalogue des exigences, ne doivent être fournies que sur demande devront parvenir à l'adjudicateur dans les 10 jours calendaires suivant la demande. Elles peuvent toutefois être jointes à l'offre. La preuve pratique de la qualification sera fournie au moyen du formulaire de références (annexe A03) dûment rempli.

La preuve que les ST sont remplies peut-être apportée par une personne différente pour chacune d'entre elles (y c. un sous-traitant direct s'il est clairement indiqué dans l'offre). Les soumissionnaires qui ne remplissent pas intégralement et sans réserve (la colonne « Remarques » du catalogue des exigences doit être vierge) les CP, CAp et ST sont exclus de la procédure. Est également exclu de la procédure le soumissionnaire qui fournit intentionnellement de fausses indications, ne fournit aucune indication ou fournit des indications ambiguës. Le service demandeur peut révoquer l'adjudication ou résilier le contrat si de fausses indications apparaissent *a posteriori*.

Le respect des conditions de participation, des critères d'aptitude et des spécifications techniques est évalué selon l'échelle suivante :

Échelle d'évaluation des exigences impératives CP, CAp et ST

Réponse	Critère
Rempli	Le critère d'évaluation est rempli intégralement et prouvé de manière complète et sans équivoque : la colonne « Remarques » ne contient ni restriction ni refus.
Non rempli	Le critère d'évaluation est rempli partiellement ou n'est pas rempli ou son respect est prouvé de manière qui prête à équivoque ou incorrecte.

Tableau 3 : échelle dévaluation CP, CAp et ST

### 4.3 Renseignements généraux sur le soumissionnaire

Les renseignements généraux sur le soumissionnaire doivent donner un aperçu des activités et de l'organisation de son entreprise. Ils seront limités à 8 pages A4 (12 pages s'il y a des sous-traitants). Ils ne seront pas évalués mais constitueront le chapitre B01 de l'offre.

## 5 Critères d'adjudication (CAAd)

### 5.1 Vue d'ensemble

Les critères d'adjudication permettent d'évaluer les offres en leur attribuant un certain nombre de points. Les offres sont ensuite classées sur la base des points obtenus.

Les 12 soumissionnaires dont l'offre compte le plus grand nombre de points obtiennent chacun un contrat-cadre.

N°	Désignation	Points	Pondération en %	
CAAd01 - 03	Critères d'adjudication en lien avec la qualité et les prestations	6000	60 %	Critères facultatifs, définis pour évaluer le volume et la qualité des prestations requises et permettant de déterminer l'offre la plus avantageuse. Des références peuvent être demandées directement auprès de la personne habilitée à fournir des renseignements. Une référence peut être utilisée pour un ou plusieurs points à examiner d'un critère ou pour plusieurs critères. Les déclarations d'accord concernant les demandes de références ne doivent pas être jointes à l'offre.
CAAd04	Prix	3000	30 %	Tarif horaire en francs suisses (hors TVA)
CAAd05	Audition	1000	10 %	Après la présentation du représentant de l'entreprise, les 2 collaborateurs désignés du soumissionnaire traitent chacun 1 cas simple ; ils présentent la solution oralement et en font un résumé par écrit. Au terme des présentations, les représentants de l'adjudicateur posent des questions. L'organisation pratique des auditions (en ligne ou présentielle) ou la renonciation à celles-ci dépend de la situation au moment de l'audition prévue.

Tableau 4 : vue d'ensemble des critères d'adjudication

### 5.2 Respect du catalogue des exigences

Les critères CP, CAp et ST mentionnés dans l'annexe A02 doivent être complets, détaillés et clairs, il faut y répondre dans le formulaire de références (annexe A03). Les documents et les justificatifs doivent être joints à l'offre lorsqu'ils sont demandés. Les références à d'autres documents sont autorisées, à condition qu'elles mentionnent précisément les passages pertinents. **Si un critère est divisé en sous-critères, il faut traiter en détail chacun d'entre eux.** Les indications demandées dans l'annexe A03 ne doivent pas dépasser le nombre de pages maximal requis. Les prestations en relation avec les projets de référence doivent avoir un rapport direct avec les prestations qui font l'objet du marché et permettre à l'adjudicateur de comparer le contenu et le volume des prestations et d'apprécier la complexité du projet. Une référence peut être utilisée pour un ou plusieurs points à examiner d'un critère ou pour plusieurs critères selon ce que le soumissionnaire estime judicieux.

Important : le service d'achat se réserve le droit de contrôler l'exactitude du contenu des documents que le soumissionnaire joint à son offre et/ou des données auxquelles il renvoie et, si nécessaire, d'exiger de celui-ci des informations complémentaires. Si les indications ne peuvent pas être exigées, qu'elles sont incompréhensibles ou non pertinentes, ou si les données et documents exigés font défaut ou sont incomplets, cela peut avoir une influence négative sur l'évaluation de l'offre.

Les déclarations d'accord concernant les demandes de références ne doivent pas être jointes à l'offre.

### 5.3 CAAd « Audition » : déroulement

Les soumissionnaires soumis à une audition y sont invités en temps utile ; l'invitation contient les informations nécessaires.

**Important** : les entreprises qui pourraient théoriquement remporter le marché avec 0 point à l'audition ne sont pas invitées à y participer. Il en va de même pour les entreprises qui ne peuvent pas espérer remporter le marché, même en obtenant le nombre de points maximum lors de l'audition.

L'organisation de l'audition relève de l'appréciation du service demandeur. Seuls y sont invités les soumissionnaires qui remplissent intégralement les CP, les CAp et les ST et qui entrent encore en ligne de compte pour l'adjudication après l'évaluation des CAAd. La préparation des offres et de l'audition ne donne droit à aucune indemnité.

Si le service demandeur décide d'organiser une audition, il est libre de la faire en présentiel à Berne (Suisse) ou par « Skype for Business » ou au moyen d'une autre application de son choix. Si une audition a lieu, il est prévu qu'elle se déroule entre la mi-janvier et la mi-février 2024. L'invitation et les informations détaillées sont envoyées au plus tard 7 jours avant la date de l'audition. Si l'audition a lieu à Berne, les soumissionnaires qui entrent en ligne de compte sont informés en temps utile. Si elle a lieu en ligne, les soumissionnaires doivent disposer de l'infrastructure informatique nécessaire. Les auditions sont menées en allemand ou en français. Nous rappelons que les documents et résultats doivent être livrés en allemand conformément au CAp05.

Après que les 3 représentants du soumissionnaire se sont présentés, le « représentant de l'entreprise » du soumissionnaire expose pourquoi son entreprise est qualifiée pour fournir les prestations demandées. Le soumissionnaire choisit le collaborateur qui représente l'entreprise (ce ne doit pas être obligatoirement le propriétaire de l'entreprise, si celui-ci souhaite participer activement au projet ou à l'étude de cas). Une présentation en format « MS PowerPoint for Windows », fournie auparavant, peut être utilisée comme moyen auxiliaire. Si la présentation a lieu sur place, l'adjudicateur met à disposition uniquement un tableau à feuilles mobiles. En complément de sa présentation, le soumissionnaire peut distribuer 3 chemises au plus contenant sa documentation supplémentaire (prospectus, brochures, etc.). Ces documents ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

Les représentants du soumissionnaire sont limités à 3 (les 2 collaborateurs prévus pour exécuter les prestations, qui remplissent intégralement les ST du catalogue des exigences en annexe du présent cahier des charges, plus la personne chargée de présenter l'entreprise).

Les 2 collaborateurs qui participeront aux projets recevront chacun une petite étude de cas (en allemand) qu'ils présenteront en allemand ou en français, conformément au CAp05 de l'annexe A02 (preuve des connaissances linguistiques).

**Important** : le représentant de l'entreprise intervient uniquement lors de la présentation de l'entreprise. Il reste simple auditeur lors de l'étude de cas (y c. lors de la présentation et des questions).

Il est prévu que l'audition se déroule selon le tableau ci-dessous. Les changements éventuels seront communiqués aux soumissionnaires au plus tard avec leur invitation :

N°	Contenu	Durée max. en minutes
1	Mot de bienvenue et remise des petites études de cas aux 2 collaborateurs désignés pour la préparation de la présentation.	05 (tous)
2	Présentation de l'entreprise et des 2 collaborateurs du soumissionnaire participant à l'audition par le représentant de l'entreprise.	10 (représentant de l'entreprise)
3	Présentation du 1 <sup>er</sup> petit cas d'étude Questions de l'équipe d'évaluation  N.B. : le représentant de l'entreprise peut être présent mais il ne peut pas intervenir.	05 (collaborateur 1) 10 (équipe d'évaluation)

4	Présentation du 2 <sup>e</sup> petit cas d'étude Questions de l'équipe d'évaluation  N.B. : le représentant de l'entreprise peut être présent mais il ne peut pas intervenir	05 (collaborateur 2) 10 (équipe d'évaluation)
5	Réserve pour les imprévus (par ex. problèmes techniques), départ des 3 participants du soumissionnaire	10 (tous)
	<b>Total</b>	<b>55</b>
6	Évaluation de l'audition par l'équipe d'évaluation	

Tableau 5 : aperçu de l'audition

## 6 Évaluation

### 6.1 Phases de l'évaluation

Les étapes suivantes aboutissent à la décision d'adjudication :

Étape	Description de l'activité
1	Publication de l'appel d'offres sur la plateforme simap.ch
2	Questions-réponses
3	Remise des offres
4	Évaluation des offres reçues (voir ch. 9.4.3)
5	Rectification éventuelle des offres (cf. ch. 9.4.3) et établissement d'un classement
6	Évaluation des offres et organisation d'une audition, décision d'évaluation et établissement du classement définitif
7	Publication de l'adjudication sur la plateforme simap.ch

Tableau 6 : aperçu des phases de l'évaluation

### 6.2 Méthode d'évaluation

#### 6.2.1 Méthodes d'évaluation utilisées

Le respect des critères d'adjudication qualitatifs dans le présent appel d'offres OMC et plus tard dans les mini-tenders est évalué au moyen des méthodes suivantes. La manière dont on évalue la mesure dans laquelle les critères d'adjudication sont remplis est indiquée pour chaque critère dans le catalogue des exigences (objets d'examen).

#### Méthode A

Rempli	Non rempli
Nombre maximal de points (100 %)	Aucun point (0 %)

Tableau 7 : méthode A oui/non

Le nombre maximal de points est attribué lorsque le critère d'adjudication selon l'objet d'examen requis est intégralement rempli et que le justificatif requis est complet.

Aucun point n'est attribué lorsque le critère d'adjudication selon l'objet d'examen requis n'est pas rempli et que le justificatif requis n'est pas complet.

#### Méthode B

Remplit totalement les exigences	Remplit pour l'essentiel les exigences	Remplit partiellement les exigences	Non rempli
----------------------------------	--	-------------------------------------	------------

Nombre maximal de points (100 %)	2/3 des points (67 %)	1/3 des points (33 %)	Aucun point
----------------------------------	-----------------------	-----------------------	-------------

Tableau 8 : méthode B (4 niveaux)

Le nombre maximal de points est attribué si les 3 objets d'examen requis sont intégralement remplis.

Les 2/3 du nombre de points sont attribués si 2 des 3 objets d'examen requis sont intégralement remplis.

Le 1/3 du nombre maximal de points est attribué si 1 des 3 objets d'examen requis est intégralement rempli.

Aucun point n'est attribué si aucun des 3 objets d'examen requis n'est intégralement rempli.

### Méthode C

Remplit totalement les exigences	Remplit presque totalement les exigences	Remplit pour l'essentiel les exigences	Remplit partiellement les exigences	Non rempli
Nombre maximal de points (100 %)	85 % des points	67 % des points	33 % des points	Aucun point

Tableau 9 : méthode C (5 niveaux)

Le nombre maximal de points est attribué si les 4 objets d'examen requis sont intégralement remplis.

85 % du nombre de points sont attribués si 3 des 4 objets d'examen requis sont intégralement remplis.

67 % du nombre de points sont attribués si 2 des 4 objets d'examen requis sont intégralement remplis.

33 % du nombre de points sont attribués si 1 des 4 objets d'examen requis sont intégralement remplis.

Aucun point n'est attribué si aucun des 4 objets d'examen requis n'est intégralement rempli.

### 6.3 Évaluation des prix et des coûts

L'attribution des points se fait sur la base du prix de l'offre. L'offre valable dont le prix total est le plus bas obtient le nombre maximal de points. Le nombre de points est réduit de manière linéaire jusqu'à 0 point (limite inférieure) pour les offres dont le tarif horaire est supérieur ou égal à 75 % de l'offre valable la moins chère. Le respect du critère d'adjudication « Prix » est évalué comme suit :

#### Évaluation du CAAd « Prix »

Points	Calcul
Maximum	Offre présentant le tarif horaire le moins cher en francs suisses (hors TVA)
Répartition	Linéaire, réduite
0	Offres à partir de 175 % du tarif horaire valable le moins cher en francs suisses (hors TVA), soit 0 point pour les offres dont le tarif horaire est supérieur ou égal à 75 % de l'offre valable dont le tarif horaire est le moins cher

Tableau 10 : méthode d'évaluation du prix

#### Critère du prix

L'évaluation porte sur le prix total de l'offre. Celui-ci est défini comme suit :

**Prix total de l'offre =  
coûts des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (mandat de base + option[s])**

Tous les prix qui dépassent le prix de l'offre la moins chère **jusqu'à concurrence de 75 %** reçoivent un nombre de points supérieur à 0 (interpolation linéaire entre 100 % et 175 %). Lorsque le résultat du calcul effectué selon la formule ci-dessous est un nombre négatif, le nombre de points attribué est donc de 0 (pas de points négatifs).

**Formule pour le calcul du prix :**

$$\text{Points attribués} = M \times \frac{(P_{\max} - P)}{(P_{\max} - P_{\min})}$$

M = nombre maximal de points  
P = prix de l'offre à évaluer  
Pmin = prix de l'offre admise la moins chère  
Pmax = prix pour lequel le nombre de points attribué est de 0 (Pmin \* 175 %)

Exemple de calcul (**fictif**) :

M 5000 points pour le prix

Pmin 100 000,00 francs  
Pmax 175 000,00 francs (1,75 x 500 000,00)

Soumissionnaire A	100 000,00 francs	5000 points
Soumissionnaire B	137 500,00 francs	2500 points
Soumissionnaire C	1 775 000,00 francs	0 point
Soumissionnaire D	250 000,00 francs	0 point

## 7 Structure et contenu

### 7.1 Généralités

Afin de garantir une évaluation rapide et équitable, le soumissionnaire est tenu de respecter la structure de l'offre suivante.

## 7.2 Structure

Chapitre	Contenu	Référence dans les documents d'appel d'offres
B00	<p><b>Page de garde</b>  Titre : (23121) 104 – ALPIN 3.0  Soumissionnaire : ...  Date : 99.99.2023  Volume : 1 page A4</p>	
B01	<p><b>Renseignements généraux sur le soumissionnaire</b> (max. 2 pages A4)  Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Siège principal et éventuelles succursales</li> <li>– Forme juridique</li> <li>– Produits et prestations phares</li> </ul> <p>Si l'entreprise fait appel à des sous-traitants, il faut indiquer les données et les rôles de toutes les entreprises concernées (max. 2 pages A4 pour chaque sous-traitant).</p>	
B02	<p><b>Catalogue des exigences (CP/CAp/ST/CAd), y c. renseignements sur le soumissionnaire</b>, rempli et signé de manière valable</p>	Annexe A02
B03	<p><b>Formulaire de référence</b>  Le formulaire de références A03 annexé au dossier d'appel d'offres doit être intégralement rempli par le soumissionnaire et joint au chapitre B03.</p>	Annexe A03
B04	<p><b>Formation tertiaire, ST01</b>  Justificatifs d'une formation de niveau tertiaire conforme au document « Système suisse de formation - Voies de formation et titres délivrés » : diplôme de formation professionnelle supérieure et/ou d'une haute école et/ou d'une formation continue (CAS, DAS, MAS) ou études postdiplômes ES ou diplômes étrangers équivalents reconnus par le SEFRI (annexe A15) pour exactement <b>3</b> collaborateurs. <a href="http://Système suisse de formation - orientation.ch">Système suisse de formation - orientation.ch</a></p> <p>Les justificatifs sont valables pour l'ensemble de l'offre et peuvent être donc être fournis tant par le soumissionnaire que par ses sous-traitants de premier niveau.</p> <p>Les justificatifs des ST01, ST02 et CAp02 ne doivent pas forcément être fournis par les mêmes collaborateurs du soumissionnaire ou des sous-traitants. Reconnaissance des diplômes étrangers : <a href="http://Reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères (admin.ch)">Reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères (admin.ch)</a></p>	Annexe A15
B05	<p><b>Certification HERMES, ST02</b>  Preuve qu'exactly <b>3</b> des collaborateurs ont obtenu une certification HERMES du TÜV SÜD et qu'au moins 2 d'entre eux ont obtenu un certificat HERMES Advanced Level. Au plus 1 certificat HERMES Foundation Level peut être fourni.</p> <p>Les justificatifs de formation interne à l'entreprise ou les inscriptions à des cours ne sont pas acceptés.</p> <p>Les justificatifs sont valables pour l'ensemble de l'offre et peuvent être donc être fournis tant par le soumissionnaire que par ses</p>	

	<p>sous-traitants de premier niveau. Les justificatifs des ST01, ST02 et CAp02 ne doivent pas forcément être fournis par les mêmes collaborateurs du soumissionnaire ou des sous-traitants.</p>	
B06	<p><b>Prescriptions, ST03</b></p> <p>Le soumissionnaire s'engage à respecter les instructions données par l'adjudicateur en vertu des règles du mandat pour traiter les affaires qui lui ont été confiées (l'adjudicateur ne dispose pas de compétence générale de donner des instructions au sens d'un contrat de location de services).</p> <p><b>Justificatif</b></p> <p>Le soumissionnaire confirme par écrit au chapitre <b>B06</b> que cette exigence est remplie.</p>	
B07	<p><b>Connaissances linguistiques, Cap05</b></p> <p>Justificatifs des connaissances linguistiques pour exactement <b>3</b> collaborateurs.</p> <p>Les justificatifs sont valables pour l'ensemble de l'offre et peuvent être donc être fournis tant par le soumissionnaire que par ses sous-traitants de premier niveau.</p> <p>Les justificatifs des ST01, ST02 et CAp02 ne doivent pas forcément être fournis par les mêmes collaborateurs du soumissionnaire ou des sous-traitants.</p>	
B08	<p><b>Déclaration du soumissionnaire de la CA dûment remplie</b></p> <p>a) déclaration du soumissionnaire de la CA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• formulaire CA dûment rempli et signé, à joindre au chapitre B08, conformément à l'annexe du cahier des charges</li> </ul> <p>b) preuve de l'égalité salariale, à joindre au chapitre B08</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• feuille «Fazit (rtp_fazit)» dûment remplie et signée, ou</li> <li>• contrôles par un organe étatique (confirmation ou certificat), ou</li> <li>• analyses de l'égalité salariale par des tiers.</li> </ul> <p>La preuve de l'égalité salariale ne doit être fournie que sur demande, dans un délai de 10 jours calendaires à compter de cette dernière, après la remise de l'offre et avant l'adjudication du marché. Le soumissionnaire peut fournir cette preuve (let. b) avec l'offre.</p> <p><b>Respect de l'ordonnance du 4 mars 2022 instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine (RS 946.231.176.72)</b></p> <p>Le soumissionnaire confirme que lui-même et les sous-traitants qu'il propose et/ou mandate pour l'exécution des prestations respectent entièrement l'ordonnance.</p>	<p>Annexe A06</p> <p>Annexe A01</p>
B09	<p><b>Justificatif du système de gestion de la qualité, CAp10</b></p> <p>Documentation claire ou certificat à joindre au chapitre B09.</p>	
B10	<p><b>Justificatif du système de gestion de la santé, CAp13</b></p> <p>Documentation claire ou certificat à joindre au chapitre B10.</p>	

B11	<p><b>Conditions-cadres de l'offre</b></p> <p>Le cas échéant, les conditions-cadres de l'offre (délais, etc.), conformes au catalogue des exigences, doivent être jointes au chapitre B11.</p>	
B12	<p><b>Extraits du registre du commerce et du registre des poursuites, CAp01</b></p> <p>Ces documents ne doivent être fournis que sur demande, après la remise de l'offre et avant l'adjudication du marché. Les extraits ne doivent pas dater de plus de 3 mois au moment de l'adjudication. Le soumissionnaire peut remettre les deux extraits avec l'offre et les joindre au présent chapitre. Une photocopie suffit pour les extraits sur papier.</p>	
B13	<p><b>Divers</b></p> <p>2 clés USB non cryptées contenant l'offre électronique (<b>veuillez réunir tous les documents en un seul PDF</b>).</p>	

Tableau 11 : aperçu de la structure de l'offre

## 8 Dispositions spéciales

Aucune disposition spéciale

## 9 Aspects administratifs

### 9.1 Adjudicateur

#### 9.1.1 Nom officiel et adresse de l'adjudicateur

Service demandeur  
Chancellerie fédérale ChF  
Transformation numérique et gouvernance de l'informatique TNI  
Monbijoustrasse 91  
3003 Berne

Service d'achat/organisateur  
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)  
Fellerstrasse 21  
CH-3003 Berne

#### 9.1.2 Adresse de dépôt des offres

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)  
Service des appels d'offres  
Projet (23121) 104 ALPIN 3.0  
Fellerstrasse 21  
CH-3003 Berne  
Beschaffung.wto@bbl.admin.ch

#### 9.1.3 Délai pour poser des questions par écrit

24.08.2023

#### **Remarques :**

Les questions portant sur le présent appel d'offres peuvent être posées de façon anonyme sur le forum de questions du site [www.simap.ch](http://www.simap.ch).

Les questions posées après la date susmentionnée ne seront pas traitées.

Les soumissionnaires seront immédiatement avertis par courriel de la publication des réponses sur le site [www.simap.ch](http://www.simap.ch).

#### 9.1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

23.10.2023

#### **Prescriptions formelles**

L'offre complète (voir exigences au ch. 7.2) doit être remise au plus tard le 23.10.2023 en 3 exemplaires (dont (1 sous forme papier et 2 sous forme électronique sur clé USB\* **non codée**) à l'adresse indiquée au ch. 9.1.2.

\* Clé USB : veuillez noter que la clé USB doit contenir l'offre complète et que la version électronique des documents doit être identique à la version papier.

- a) Remise à la réception des marchandises de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par un coursier) :  
l'offre doit être remise au plus tard à la date indiquée ci-dessus, durant les heures d'ouverture de la réception des marchandises de l'OFCL entre 08 h 00 et 12 h 00 ou 13 h 00 et 16 h 00, contre un accusé de réception.
- b) Remise par voie postale :  
le sceau postal ou le justificatif avec code-barres permettant d'assurer le suivi des envois d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal). En cas

d'envoi avec affranchissement WebStamp, le fardeau de la preuve de la remise en temps utile incombe au soumissionnaire.

- c) Remise à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse à l'étranger :  
les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date susmentionnée à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre un accusé de réception. Ils sont tenus d'envoyer ce dernier par courriel à l'adresse indiquée au ch. 9.1.2 au plus tard à la date limite de dépôt des offres.

Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il possède une preuve du fait qu'il a remis son offre dans les délais.

Les offres remises en retard ne seront pas prises en considération et seront renvoyées à leur expéditeur.

#### 9.1.5 Genre d'adjudicateur

Confédération

#### 9.1.6 Type de procédure

Procédure ouverte

#### 9.1.7 Genre de marché

Marché de services

#### 9.1.8 Le marché est-il soumis à l'accord GATT/OMC ou aux accords internationaux ?

Oui

### **9.2 Objet du marché**

#### 9.2.1 Genre du marché de services

Traitement de données, activités apparentées

#### 9.2.2 Lieu de la fourniture de prestation

Sites de l'administration fédérale en Suisse, sauf dispositions contraires prévues par les contrats spécifiques.

#### 9.2.3 Durée du contrat

60 mois à compter de la signature du contrat-cadre

Les contrats spécifiques sont en principe conclus pour la durée des projets particuliers. Cela signifie que des contrats spécifiques peuvent être conclus pour une durée dépassant celle du présent contrat-cadre, mais de trois ans au plus.

#### 9.2.4 Le marché est-il divisé en lots ?

Non

#### 9.2.5 Des variantes sont-elles admises ?

Non

#### 9.2.6 Des offres partielles sont-elles admises ?

Non

### 9.2.7 Délai d'exécution

Début : date de l'adjudication, fin : jusqu'à épuisement du contingent, mais au plus tard jusqu'au 31.12.2029

## 9.3 **Conditions**

### 9.3.1 Cautions / garanties

Aucune

### 9.3.2 Conditions de paiement

Le montant net de la facture électronique établie en bonne et due forme, en francs suisses et augmenté de la TVA, est payé dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Des renseignements sur la facturation électronique sont disponibles sur la page Internet suivante de l'administration fédérale :

[Établir des factures électroniques \(admin.ch\)](#)

### 9.3.3 Coûts à inclure dans le prix offert

Tous les prix doivent être indiqués en francs suisses (CHF). Les prix hors TVA incluent les assurances, les frais, les cotisations sociales, etc.

### 9.3.4 Communautés de soumissionnaires

Non admises.

### 9.3.5 Sous-traitance

Est admise. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants. La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire.

### 9.3.6 Participation multiple de sous-traitants

Les participations multiples de sous-traitants ne sont pas admises.

### 9.3.7 Indemnité pour l'établissement de l'offre

Aucune indemnité n'est versée.

### 9.3.8 Langues des offres

Français, allemand ou italien.

### 9.3.9 Validité de l'offre

180 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

### 9.3.10 Langue des documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres sont disponibles en allemand et en français. En cas de divergences entre les versions, la version allemande fait foi.

### 9.3.11 Langue de la procédure

La présente procédure d'adjudication est conduite en allemand. Cela signifie que toutes les communications du service adjudicateur sont faites au moins dans cette langue.

## 9.4 Autres informations

### 9.4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré à l'accord de l'OMC

Aucune

### 9.4.2 Conditions générales

Sont applicables les conditions générales (CG) de la Confédération suivantes :

- CG pour les services informatiques (édition d'octobre 2010, état de janvier 2021)

Disponibles sous : [Conditions générales \(admin.ch\)](#)

### 9.4.3 Examen et rectification des offres

L'examen des offres s'effectue conformément à l'art. 38 LMP. La rectification des offres s'effectue exclusivement aux conditions et sur la base de l'art. 39 LMP, sur demande explicite de l'adjudicateur.

### 9.4.4 Maintien du secret

Les parties traitent de manière confidentielle tous les faits et informations qui ne sont ni notoires ni accessibles à tout un chacun. En cas de doute, elles traitent les faits et informations de manière confidentielle. Elles s'engagent à prendre toutes les mesures que l'on peut raisonnablement attendre d'elles du point de vue économique et toutes les mesures techniques et organisationnelles possibles pour protéger les faits et informations confidentiels contre l'accès et la prise de connaissance par des tiers non autorisés.

L'adjudicateur n'enfreint pas l'obligation de garder le secret lorsqu'il communique des informations confidentielles au sein de son propre groupe de sociétés (ou au sein de l'administration fédérale) ou aux tiers auxquels il fait appel. Il en va de même pour le soumissionnaire lorsque la transmission d'informations confidentielles est nécessaire à l'exécution du contrat ou lorsque des dispositions du contrat sont communiquées au sein de son propre groupe de sociétés.

Sans autorisation écrite de l'adjudicateur, le soumissionnaire ne peut se prévaloir d'une collaboration en cours ou achevée avec l'adjudicateur, pas plus qu'il ne peut indiquer celui-ci comme référence.

Les parties imposent l'obligation de garder le secret à leurs collaborateurs, à leurs sous-traitants, à leurs fournisseurs et aux autres tiers auxquels elles font appel.

### 9.4.5 Clause d'intégrité

Le soumissionnaire et l'adjudicateur s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption. Ils s'abstiennent en particulier d'offrir ou d'accepter de l'argent ou tout autre avantage.

En cas de manquement à cette clause, le soumissionnaire doit verser une peine conventionnelle à l'adjudicateur. Le montant de cette peine s'élève à 10 % de la valeur du contrat, mais à 3000 francs au moins par infraction.

Le soumissionnaire prend note du fait que tout manquement au devoir d'intégrité entraîne en principe la révocation de l'adjudication ainsi que la résiliation anticipée du contrat par l'adjudicateur pour juste motif.

### 9.4.6 Autres indications

Réserve d'approbation du crédit : les demandes et décisions annuelles relatives aux crédits des organes compétents de la Confédération en matière de budget et de plan financier demeurent réservées.

L'adjudicateur se réserve le droit de faire exécuter les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres au profit d'autres services demandeurs de l'administration fédérale et de commander tout ou partie des prestations faisant l'objet des options ou de renoncer entièrement à ces dernières.

Dans le cas concret, un concours est organisé entre les adjudicataires. Au total, il sera commandé au plus le montant total maximal publié dans l'appel d'offres.

## 10 Annexes

### 10.1 Annexes référencées

N°	Titre	À remplir par le soumissionnaire	À titre d'information
1	Déclaration du soumissionnaire selon l'art. 29c de l'ordonnance Ukraine	x	
2	Catalogue des exigences	x	
3	Formulaire de référence	x	
4	CG pour les services informatiques		x
5	Projet de contrat-cadre		x
6	Déclaration du soumissionnaire CA	x	
7	Structure de l'offre		x
8	Norme minimale pour les TIC		x
9	Communiqué de presse 90215		x
10	Communiqué de presse 92137		x
11	Communiqué de presse 93076		x
12	Stratégie de numérisation et plan de transformation		x
13	Étude Examen de l'architecture d'EasyGov		x
14	Directives stratégiques « Concevoir des portails administratifs centrés sur l'utilisateur »		x
15	Système suisse de formation		x

aperçu des annexes référencées